

DFAE - Division politique II
 p.B.15.21.Cap-Vert -HDA/DN
 (document complété du 22.10.91)

Berne, le 11 mai 1993

Note d'information

LES RELATIONS DE LA SUISSE AVEC LA REPUBLIQUE DU CAP-VERT

1. Relations diplomatiques et consulaires

Les relations de la Suisse avec la République du Cap-Vert, pays démocratique, sont excellentes. Elles se basent surtout sur la coopération au développement.

La République du Cap-Vert a été reconnue par la Suisse le 5 juillet 1975, jour de l'indépendance. Les relations diplomatiques ont été établies en 1980, avec accréditation au Cap-Vert de l'**Ambassadeur de Suisse résidant à Dakar**. L'**Ambassadeur Walter Gyger** a présenté ses lettres de créance le 11 décembre 1991.

Les autorités cap-verdiennes ont exprimé par le passé le désir que la Suisse ouvre un consulat honoraire à Praia. Toutefois, la DDA dispose depuis 1985 d'un bureau de coordination dans cette ville. Le **coordinateur, M. Roland Anhorn**, a été chargé d'exercer un mandat similaire à celui d'un Consul honoraire, avec des compétences en matière de visas officiels et de visas normaux, l'octroi de ces derniers devant se faire en collaboration et sous contrôle de notre Ambassade à Dakar. Les autorités cap-verdiennes ont donné leur accord à cette solution en reconnaissant M. Anhorn comme attaché pour les affaires consulaires.

L'**Ambassadeur Antonio Rodrigues Pires** a présenté ses lettres de créance le 31 octobre 1985. Il réside à Bonn. Le Cap-Vert dispose également de **deux consulats en Suisse**, l'un à Bâle, dirigé par M. **Hans-Ulrich Stauffer, Consul honoraire**, l'autre à Genève, dirigé par M. **Mario Posnansky, Consul honoraire**, dont l'exequatur vient d'être donné le 6.5.1993.

2. Accords bilatéraux

- **Accord de coopération technique** entre la Confédération suisse et la République du Cap-Vert (Accord-cadre) du 24 février 1987.

Signature de deux accords le 28 octobre 1991 :

- **Accord** entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République du Cap-Vert **relatif à l'utilisation de ports et aéroports cap-verdiens pour la protection**



des navires et avions suisses en cas de guerre ou de danger de guerre (**confidentiel**) entré en vigueur le 28 octobre 1991.

- **Accord de protection et de promotion des investissements**, entré en vigueur le 6 mai 1992.

3. Visites officielles (liste non exhaustive)

sept. 1986	M. A.L. Ramos, Secrétaire d'Etat (entretien avec l'Ambassadeur F. Staehelin, Directeur de la DDA)
07.09.1987	M. Pedro Verona Pires , Premier Ministre (entretien avec l'Ambassadeur A. Rüegg, Chef de la Division politique II)
28.10.1991	M. Jorge Carlos Almeida Fonseca , Ministre des affaires étrangères (entretien avec le Chef du Département, Monsieur René Felber)
18 - 27.10.1992	M. Mario Ramos Pereira Silva , Secrétaire d'Etat de l'Administration (Voyage d'étude des institutions suisses (décentralisation, administration cantonale et communale etc., organisé par la DDA, voir point 5)

4. Coopération au développement et aide humanitaire

En 1992, les prestations publiques de la Confédération en faveur du Cap-Vert ont atteint 5,1 mio de francs, dont 3,3 mios à titre de coopération au développement (développement rural, éducation) et 1,8 mios à titre d'aide humanitaire et alimentaire créant des fonds de contrepartie pour des projets de développement. 1991 (4,5 mios) et 1992 ont été des années exceptionnelles (notamment mise sur pied d'une usine de dessalement de l'eau de mer). Pour 1993 et 1994, des dépenses de 3,3 mios/an sont prévues, sans l'aide alimentaire, mais en 1995-1996, les dépenses vont diminuer à env. 2 mios.

5. Demandes de soutien à l'Etat de droit

La DDA a financé une mission de 3 semaines au Cap-Vert en été 1990 du **professeur bernois Richard Bäuml**, qui a octroyé ses conseils à l'occasion de la **révision de la Constitution**.

Aucun parlementaire suisse n'a donné une suite positive à l'invitation des autorités cap-verdiennes de jouer le rôle d'observateur lors des élections législatives du 13 janvier 1991, bien qu'elles aient offert d'assumer toutes les dépenses sur le territoire cap-verdien liées à une telle mission.

Organisé par la DDA et le biais de l'Association suisse pour le service aux régions et communes (SEREC) à Vissoie, un **voyage d'étude des institutions suisses** (décentralisation, administration cantonale et communale) a eu lieu entre les 18 et 27 octobre 1992. Dans ce cadre, des délégations du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Rwanda ont visité plusieurs communes vaudoises et valaisannes (Lausanne, Mézières, Villeneuve, Bex, Evionnaz). La délégation cap-verdienne était composée par M. Mario Ramos Pereira Silva, Secrétaire d'Etat de l'Administration, M. José Barbosa

Vicente, Directeur du processus électoral à Praia et M. Jacinto Vaz Furtado, Président des achats à Tarrazal, île de Santiago (voir ci-joint le bilan de cette visite par M. Silva).

6. Relations commerciales

Commerce de la Suisse avec le Cap-Vert (en millions de francs suisses) :

	<u>Importation</u>	<u>Exportation</u>
1970	---	---
1980	---	0,1
1988	0,2	1,0
1989	---	---
1990	---	0,5
1991	---	2,5
1992	---	0,6

7. Colonies

Fin juin 1992, le nombre de **Suisses résidant au Cap-Vert** immatriculés auprès de notre Ambassade à Dakar s'élevait à **11** (pas de double-national).

Dans les années 60, de nombreux Cap-Verdiens sont venus s'établir en Suisse, alors que ce pays était encore une colonie portugaise.

A la **fin décembre 1992**, **540 Cap-Verdiens** résidaient de façon permanente en Suisse.

L'Office fédéral des réfugiés n'a **pratiquement pas enregistré de demandes d'asile** en provenance de ressortissants cap-verdiens au cours de ces dernières années.



ASSOCIATION SUISSE
POUR LE SERVICE
AUX RÉGIONS ET
COMMUNES (SEREC)

SCHWEIZERISCHE
BERATUNGSGRUPPE
FÜR REGIONEN UND
GEMEINDEN (BEREG)

ASSOCIAZIONE SVIZZERA
DI SERVIZIO
ALLE REGIONI
E AI COMUNI (SEREC)

3961 VISSOIE
7412 SCHARANS
6934 BIOGGIO

TÉL. 027/65 15 07
TÉL. 081/81 17 27
TÉL. 091/59 36 49

CCP 19-11327-4

Voyage d'étude en Suisse pour les délégations
du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Rwanda

18 - 27 octobre 1992

SYNTHESE ET BILAN, Lausanne, le 27 octobre 1992

(Auszug)
Cap Vert

M. Silva rappelle la transition politique effectuée par son pays. 14 communes proviennent de l'époque coloniale, 1 commune a été créée depuis. Le mouvement pour la décentralisation est très fort; il y a véritablement un consensus et une volonté pour décentraliser. Dans ce contexte on travaille à un projet de création d'un système PC (protection civile) au Cap Vert au niveau local. La police doit aussi être dirigée par les maires. Dans ce sens les visites ont beaucoup apporté à la délégation cap verdienne sur le mode d'organisation ("municipalisation" de la PC et de la police. Il exprime sa satisfaction de connaître les formes de participation de la population à la vie des communes. L'application de la démocratie (participation, liberté de la presse, etc.) a été d'un grand intérêt pour la délégation. Un dernier point concerne le rôle de la formation, tel qu'il a pu être observé en Suisse; pour le Cap Vert également il est capital de miser sur les ressources humaines pour bien gérer des ressources rares. Concernant l'organisation du stage, il estime favorable de réunir plusieurs délégations africaines ensemble : il signale que l'échange d'expérience a été aussi intense entre délégations qu'avec les hôtes suisses; des visites réciproques entre la Côte d'Ivoire et le Cap Vert ont d'ailleurs déjà été agendées. Il souhaite enfin la poursuite d'échanges avec l'IDHEAP et la mise en place d'appui pour la formation.